

---

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant  
nomination des membres de la Commission interuniversitaire  
d'équivalence des diplômes universitaires étrangers**

**A.Gt 20-06-2005**

**M.B. 05-10-2005**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 31 mars 2004 définissant l'enseignement supérieur favorisant son intégration dans l'Espace européen de l'Enseignement supérieur et refinançant les universités, spécialement l'article 162;

Vu le décret de la Communauté française du 5 septembre 1994 relatif au régime des études universitaires et des grades académiques, notamment l'article 36;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 28 août 1996 déterminant les conditions et la procédure d'octroi de l'équivalence des diplômes ou certificats d'études étrangers aux grades académiques;

Considérant la proposition de M. Armand Spineux, doyen de la Faculté des Sciences économiques, sociales et politiques de l'Université Catholique de Louvain, relative au remplacement de M. Gérard Warnotte, membre de la Commission interuniversitaire d'équivalence, section : Sciences économiques, sociales et politiques,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - Est nommé membre de la Commission interuniversitaire d'équivalence visée à l'article 4 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 28 août 1996 déterminant les conditions et la procédure d'octroi de l'équivalence des diplômes ou certificats d'études étrangers aux grades académiques, pour la section : Sciences économiques, sociales et politiques, M. De Wolf Michel, professeur à la Faculté des Sciences économiques, sociales et politiques de l'Université catholique de Louvain.

**Article 2.** - Le présent arrêté produit ses effets au 1<sup>er</sup> mai 2005.

Bruxelles, le 20 juin 2005.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique  
et des Relations internationales,

Mme M.-D. SIMONET

